

L'on invite les personnes qui ont des enseignes ou autres objets placés extérieurement de les conserver autant que possible dans l'état de dégradation causé par les projectiles lancés pendant les journées d'avril 1834. Ces objets deviendront monumentaux.

Charnier.



Note de Rozay

Reçu le 16 avril 1834, 9 h^{res} du matin

de la Force armée municipale solde

8.31

Compagnie des arquetouiers



6.2

6.2